

ELABORATION DU PLUi DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

Réunion publique n°2 – Présentation du diagnostic
28 février 2023 – Centre Kuypers, Sully-sur-Loire

Participants

Cf. feuille d'émargement

En annexe du compte rendu

- Support de présentation de la réunion

ACCUEIL

Mme BRAGUE et Mr SOUESME accueillent l'assemblée et introduisent le bureau d'étude. Mme BRAGUE souligne que les données présentées proviennent de données recueillies auprès de l'INSEE et qu'elles datent de quelques années.

Mme SAVROT se présente, présente Mme DA CRUZ et le déroulement de la réunion qui abordera la phase de diagnostic résumée du PLUi. Il est rappelé que la procédure s'inscrit sur plusieurs années (au moins 3 ans).

1^{ère} PARTIE – Présentation du PLUi

Mme SAVROT rappelle le fonctionnement du PLUi au public présent (citoyens, élus et administrés) ainsi que le déroulé de la procédure et du planning associé.

Mme SAVROT précise les moyens de concertation mis en place concernant les informations relatives à l'élaboration du PLUi (site internet des communes, journaux locaux, bulletins communautaires ...) et ajoute que les habitants pourront s'exprimer à ce sujet via courrier, courriel ou au sein des registres de concertation présents dans leurs mairies et au siège de la CCVDS.

- Une personne du public demande si les habitants participeront aux réflexions portées sur les stratégies de développement propres à leur commune.
- Mme SAVROT explique que cela se fera avec les conseils communaux. Néanmoins toute remarque et réflexion des habitants, portées à connaissance des élus et de leurs équipes, sera remontée au bureau d'étude et prise en compte dans la mesure du possible dans l'élaboration du PLUi.

2^{ème} PARTIE – Présentation des différents thèmes abordés dans le diagnostic

Mme SAVROT commence par présenter le diagnostic de l'intercommunalité sous le prisme de son caractère environnemental (hydrographie, topographie, risques naturels et industriels, etc.) et les enjeux associés.

- Un habitant s'interroge sur le devenir d'une rivière (le Buge) qui aurait été supprimée sur la commune de Sully-sur-Loire sans en informer les riverains.
- Mme SAVROT précise que le bureau d'étude va se renseigner à ce sujet ; l'information n'avait pas été communiquée jusqu'à présent.

Mme SAVROT effectue une description du paysage et de ses unités paysagères remarquables, de la morphologie urbaine et du patrimoine architectural est ensuite présentée. Cela permet de décrire l'identité de l'intercommunalité dans son ensemble, tout en considérant ses particularités. Les enjeux identifiés relèvent de la préservation du patrimoine naturel et anthropique, ainsi que de leur mise en valeur. Aucune question n'a été posée sur cette thématique.

Mme SAVROT poursuit la présentation du diagnostic sous l'aspect économique du territoire et précise que ce diagnostic est issu de données transmises par l'INSEE et qu'elles datent de 2019. Elle ajoute qu'un biais peut donc exister entre la « photographie » du diagnostic et la réalité actuelle, cependant, il n'est pas possible de présenter des données plus récentes. Concernant l'aspect économique

Mme SAVROT aborde les sujets relatifs à la population active/inactive, l'emploi sur le territoire, les catégories socio-professionnelles mais aussi l'offre économique à l'échelle de l'intercommunalité, les zones d'activités, les activités agricoles et touristiques ... Cela permet de mettre en évidence les enjeux stratégiques envisagés par le diagnostic.

Mme SAVROT profite de ce point pour évoquer les échanges réalisés auprès des exploitants agricoles. Il est fait mention des questionnaires qui ont été envoyés aux exploitations agricoles, et dont le retour est nécessaire afin de dresser un diagnostic agricole aussi fiable que possible. Une relance est envisagée par la CCVDS dans les jours à venir, auprès des agriculteurs n'ayant pas répondu à ce questionnaire. Pour rappel, les données communiquées au bureau d'études sont totalement anonymisées et permettent d'établir des statistiques générales sur la situation de l'activité agricole sur le territoire.

Mme SAVROT aborde ensuite la question démographique du territoire et précise que la question de la densité de population se fait au regard de l'étendue du territoire. Mme SAVROT poursuit en décrivant l'évolution de la population, son vieillissement, la taille des ménages et leur typologie. Les enjeux identifiés relèvent d'une volonté de redynamiser le territoire afin de participer à la croissance de la population sur l'ensemble de l'intercommunalité.

- ➔ Un habitant se questionne sur l'indice de jeunesse de l'intercommunalité au regard de celui à l'échelle nationale. Mme SAVROT et Mme DA CRUZ notent cette question afin d'y revenir en fin de présentation.
- ➔ Un autre habitant questionne sur la redynamisation de l'intercommunalité, de son équilibre territorial et sur les choix qui vont être pris. Il évoque l'idée de rendre le territoire plus attractif pour la jeunesse en répartissant les offres attractives sur les communes les moins dynamiques.
- ➔ Mme SAVROT répond qu'il s'agit là de l'un des enjeux du territoire et que cette réflexion sera portée en phase PADD afin de réfléchir au(x) meilleur(s) moyen(s) d'attirer les plus jeunes en favorisant le patrimoine local.
- ➔ Le Président de la communauté de commune du Val de Sully, Mr BOUDIER, rebondit sur la question et explique que le PLUi découlera de documents supra communaux et des lois émises à l'échelle nationale. Il ajoute que l'intercommunalité ne réduira pas les surfaces agricoles au profit d'industries.
- ➔ L'habitant répond qu'il envisageait plutôt de petits aménagements de loisirs de type « camping » dispersés sur le territoire.

3^{ème} PARTIE – Synthèse et conclusion

Mme SAVROT présente la synthèse globale des enjeux identifiés par le diagnostic réalisé et précise que le PLUi tentera d'y répondre de manière transversale, en tenant compte des différents thèmes abordés et en les mettant en relation les uns aux autres.

Un habitant revient sur le caractère paysager et évoque les cheminements communaux qui mènent à l'Etang du Puits à Cerdon. Il précise qu'ils permettent de formidables balades (modes doux) et participent à l'identité du territoire. Selon l'habitant ces cheminements devraient être davantage entretenus et mis en valeur.

- ➔ Mme SAVROT indique que l'Etang du Puits fait partie des éléments majeurs dans les sites touristiques. Le patrimoine naturel qui environne ce site est effectivement à préserver et à valoriser. Pour information, le diagnostic du PLUi comprend une carte qui recense les itinéraires des chemins qui sont inscrits au PDIPR.

Mr BOUDIER précise qu'à l'échelle de chaque collectivité la préservation des espaces naturels est déjà prise en compte et que ces points seront conservés dans le PLUi. Cette thématique a en effet déjà été bien traitée dans chacun des documents d'urbanisme des communes, puisque 18 des 19 communes sont couvertes par un PLU. L'objectif avec le PLUi sera de continuer cette préservation qui est aujourd'hui nécessaire.

Mr BOUDIER revient sur la question des habitants les plus âgés et précise que des outils seront inclus dans les réflexions afin de leur permettre un certain confort (aménagement thermique, hygiène, ...). L'objectif est de penser un parcours résidentiel complet, et de faire en sorte de maintenir la population plus âgée sur le territoire du Val de Sully, en parallèle de solution d'accueil pour des ménages plus jeunes. Ainsi, l'idée est d'attirer une population plus jeune en réfléchissant à l'échelle des bassins de

vie et d'emplois, en dialogue avec Gien et les Loges. L'objectif est de fixer des enjeux à l'échelle de la région. Pour cela Mr BOUDIER évoque l'aménagement de lycées ou d'écoles. Il fait également mention des 1 000 nouveaux logements qui sont envisagés sur le territoire à l'échelle du SCoT. Une réflexion sera portée sur la typologie de logement la plus adaptée à cette population jeune et aux nouvelles formes de foyer (familles monoparentale, personnes seules ou en collocation etc.) ...

Mr BOUDIER insiste sur le fait de pérenniser le site nucléaire de Dampierre-en-Burly qui est un élément fort pour le territoire, du point de vue économique, compte tenu des 9 000 emplois qui sont générés. Les projets liés à la centrale devront ainsi être intégrés dans le PLUi.

Mme SAVROT rappelle que l'ensemble de ces restitutions seront consultables par les habitants sur différents médias (sites internet, bulletins communaux ...). Par ailleurs, si des habitants disposent d'informations complémentaires qui pourraient être ajoutées au diagnostic, il est tout à fait possible de les communiquer via l'adresse mail dédiée : plui@ccvds.fr.

Mme BRAGUE demande à ce que les ateliers agricoles, réalisés au cours de l'automne, soient plus détaillés lors des prochaines réunions publiques.

- Mme SAVROT prend note de cette remarque. Elle rappelle qu'une cinquantaine d'exploitants ont été rencontrés. Ces temps d'échange sont importants, car ils permettent de prendre connaissance des projets et des besoins des exploitants, dans l'optique de mettre en place des outils adaptés à la pérennisation et au développement de l'activité agricole, dans le PLUi.